

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/273/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/045/AN
DU 11 SEPTEMBRE 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

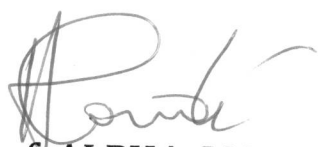
DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/045/AN du 11 septembre 2017, portant autorisation de ratification de l'Accord de financement (Projet Urbain Eau) entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA), signé le 26 juillet 2017.

DON N° D214-GN

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 OCT. 2017


Prof. ALPHA CONDE